

CONTRAT DE LOCATION D'UN NAVIRE DE PLAISANCE

ENTRE :

La SAS SM CAPMERSociété par Actions Simplifiée50 000 SIRET 9520094880001813 rue des Coquelicots14780 LION SUR MERSébastien MANCELLa SASU SEMAPHORE360, Société par Actions Simplifiée à associé Unique, au capital de 10.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 829 547 397, dont le siège social est 2 bis avenue du Belvédère, 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Jacques SORNAY domicilié ès qualité audit siège, et agissant au nom et pour le compte du propriétaire du Navire objet des présentes.

Ci-après dénommée le LOUEUR

ET :

.....
.....
.....
.....
.....

Ci-après dénommé(e) le LOCATAIRE

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

« *Contrat* » : désigne le présent Contrat de Location, ses annexes ainsi que les Conditions Générales de Location ci-jointes qui en font partie intégrante.

« *Conditions Générales de Location* » : désigne les Conditions Générales de Location du LOUEUR.

« *Navire* » : désigne le bateau décrit à l'article 3 ci-dessous (*aussi désigné « Navire loué » ou « Bateau » le cas échéant*).

« *Chef de Bord* » : désigne le responsable du Navire conformément aux lois et règlements.

« *Skipper professionnel* » désigne tout professionnel rémunéré pour les besoins de la navigation qui endosse la responsabilité de Chef de Bord, et qui bénéficie des assurances pour cela.

« *Durée de la location* » : est précisée à l'article 4 ci-dessous (*aussi désignée par « Durée convenue contractuellement » le cas échéant*).

« *Fin de la location* » : est précisée à l'article 4 ci-dessous (*aussi désignée par « Restitution du Navire » le cas échéant*).

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le LOUEUR met à la disposition du LOCATAIRE, qui l'accepte, aux charges et conditions du présent Contrat de Location, de ses annexes et des Conditions Générales de Location, le Navire ci-dessous.

Les éléments ci-avant énumérés sont les seuls documents contractuels liant les parties et ne peuvent être substitués par d'autres éléments.

ARTICLE 3 : NAVIRE LOUE

Nom :	Marque. :	Type :
Catégorie :	Nombre de personnes max :	
N° d'immatriculation :		

Par les présentes, le LOCATAIRE est informé que le Navire est dimensionné pour personnes en ce compris, les gilets, les éléments de sécurité, et armé en côtier conformément à l'article 240-2.04 de la division 240.

Le Navire comprend également les éléments d'équipement inventoriés dans l'annexe 1 du Contrat de Location ci-après, intitulée « Procès-Verbal de Prise en Charge du Navire et Inventaire des Equipements et Matériels Présents A Bord du Navire » dont l'exactitude et le bon état seront établis contradictoirement lors de la prise en charge du Navire.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA LOCATION

Début de la location :

Mise à disposition du Navire le à heures

Fin de la location :

Restitution du Navire le à heures

Le Port d'embarquement correspond au Port d'attache du Navire à savoir Ouistreham Riva-Bella.

Durant la validité du présent Contrat de Location, le Navire sera mis à disposition du LOCATAIRE au Port d'embarquement à son emplacement habituel.

Le Navire devra être de retour au Port d'embarquement et être amarré à ce même emplacement au jour de la Fin de la location.

Le LOCATAIRE est tenu de restituer le Navire au LOUEUR avec le plein des réservoirs et niveau au maximum.

La modification de la Durée de la location pour laquelle a été conclu le présent Contrat de Location pourra être étudiée sur demande écrite du LOCATAIRE, dans la mesure et selon les possibilités du calendrier de réservation du LOUEUR.

ARTICLE 5 : PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

5.1 PRIX

PRIX DE LA LOCATION DU NAVIRE REGLE PAR LE LOCATAIRE est de € TTC (..... EUROS TOUTES CHARGES COMPRISES).

5.2 CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf modalités particulières spécifiées faisant l'objet d'un accord explicite par écrit entre les parties, le règlement s'effectuera de la manière suivante :

- Concernant le PRIX DE LA LOCATION DU NAVIRE, le LOCATAIRE règlera un acompte de € TTC (..... EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) au jour de la réservation du navire.
- Le LOCATAIRE règlera au LOUEUR avant la prise en jouissance du navire la somme totale de€ TTC (..... EUROS TOUTES TAXES COMPRISES) correspondant aux PRIX LA LOCATION.

Le présent Contrat de Location n'aura force juridique entre les parties qu'après règlement du premier acompte. En cas de non-règlement des sommes mentionnées ci-avant dans les délais contractuellement prévus, le Contrat de Location pourra être résilié aux torts exclusifs du LOCATAIRE, après l'envoi préalable d'un email ou d'une lettre recommandée. Dans ces conditions, les sommes réglées seront définitivement acquises au LOUEUR.

IMPORTANT - Une caution d'un montant de € (..... EUROS) doit être versée par le LOCATAIRE AU PLUS TARD AU JOUR DE LA MISE A DISPOSITION DU NAVIRE, préalablement à sa prise en charge.

ARTICLE 6 : LIMITES GEOGRAPHIQUES D'UTILISATION DU NAVIRE

Le LOCATAIRE est informé qu'il pourra naviguer jusqu'à six milles d'un abri et ne pourra utiliser le Navire au-delà de ces limites géographiques, conformément à la réglementation côtière.

Le LOCATAIRE devra informer le LOUEUR du programme de navigation lors de la prise en jouissance du navire.

IMPORTANT- Le LOUEUR se réserve également le droit de limiter les secteurs de navigation notamment en raison des conditions météorologiques ou d'évènements extérieurs qu'il précisera au LOCATAIRE au jour de la mise à disposition du navire.

ARTICLE 7 : CHEF DE BORD ET EQUIPAGE

7.1 Le LOCATAIRE déclare qu'il sera Chef de Bord, responsable du Navire conformément aux lois et règlements de la marine marchande, et devra en faire déclaration à l'annexe 3 du Contrat de Location ci-après, intitulée « *Attestation sur l'Honneur du CV Nautique du Chef de Bord et Liste d'Equipage* ».

Il pourra être dérogé à l'alinéa précédent par la désignation d'une personne en qualité de Chef de Bord, selon déclaration à cette annexe 3 du Contrat de Location. Dans ce cas de figure, le Contrat et cette annexe 3 devront être signés par ladite personne, devenant Chef de Bord, et le LOCATAIRE. Le LOCATAIRE se porte garant du Chef de Bord désigné au Contrat dans cette hypothèse.

Il est formellement interdit de changer de Chef de Bord après la signature du présent Contrat de Location.

En tout état de cause, le Chef de bord certifie par les présentes et sa déclaration sur l'honneur à l'annexe 3 du Contrat de Location, disposer des compétences nautiques requises, être en mesure et en capacité de naviguer dans des conditions de sécurité optimales sur le Navire objet de la location.

7.2 En tout état de cause, le Chef de Bord sera pleinement responsable, tant du Navire, que des membres d'équipage et des passagers conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le Chef de bord devra être majeur et titulaire du permis côtier.

Le Chef de Bord se conformera à toute réglementation en vigueur dans la zone de navigation où il aura conduit le Navire, et à respecter les règles de prudence permettant de préserver la sécurité du Navire et des personnes à bord.

Enfin, le LOCATAIRE et le Chef de Bord devront respecter toutes les règles, le bon usage, le sens marin, notamment en termes de sécurité, et les adapter en fonction des conditions météorologiques pouvant être rencontrées.

7.3 Par ailleurs, le LOCATAIRE et le Chef de Bord déclarent avoir été informés par le LOUEUR que l'utilisation du Navire et le programme de navigation envisagé requièrent des connaissances de la pratique de la mer, de la voile, des compétences nautiques spécifiques, le respect de règles de sécurité du permis côtier, afin de naviguer dans les conditions de sécurité optimales autant pour les utilisateurs que pour le Navire.

7.4 Lorsque le LOCATAIRE décide de s'adjoindre les services d'un skipper professionnel, le LOCATAIRE devra informer le LOUEUR AU PLUS TARD AU JOUR DE LA LOCATION et lui transmettre copie pour information de ses diplômes professionnels et une copie de son assurance professionnelle.

Ils déclarent également avoir été informés des caractéristiques techniques du Navire objet de la location.

A OUISTREHAM (14150), le

POUR LE LOUEUR

POUR LE CHEF DE BORD

(Si distinct du LOCATAIRE)

Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante :

« Lu et approuvé. Je reconnais également avoir lu les annexes et les Conditions Générales de Location sur le site www.captnsea.com »

POUR LE LOCATAIRE

Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante :

« Lu et approuvé. Je reconnais également avoir lu les annexes et les Conditions Générales de Location sur le site www.captnsea.com »

Case ci-après à cocher par le LOCATAIRE :

- Le LOCATAIRE certifie que les renseignements fournis, notamment à l'annexe 3 du Contrat de Location, sur les compétences techniques du LOCATAIRE et/ou du Chef de Bord sont parfaitement exacts et est informé qu'une réticence, une fausse déclaration intentionnelle ou une déclaration inexacte, peut entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et -9 du Code des Assurances, à savoir la nullité du contrat d'assurance et qu'il en assumera toutes les conséquences juridiques.**

ANNEXE 1 DU CONTRAT DE LOCATION
« PROCES-VERBAL DE PRISE EN CHARGE DU NAVIRE ET INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS ET
MATERIELS PRÉSENTS A BORD DU NAVIRE »

Cette annexe 1 sera communiquée au LOCATAIRE avant le Début de la location. Cette annexe 1 rassemble des informations opérationnelles importantes utiles au LOCATAIRE et/ou Chef de Bord pendant la location du Navire.

ANNEXE 2 DU CONTRAT DE LOCATION
« PROCES-VERBAL DE RESTITUTION DU NAVIRE ET INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS ET
MATERIELS PRÉSENTS A BORD DU NAVIRE »

ANNEXE 3 DU CONTRAT DE LOCATION
« ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CV NAUTIQUE DU CHEF DE BORD
ET LISTE D'EQUIPAGE »

Cette annexe 3 doit être renseignée, datée et signée par le LOCATAIRE et le Chef de Bord (si distinct du LOCATAIRE), en même temps que la signature du Contrat de Location. Les photocopies et justificatifs demandés au paragraphe 3 et au paragraphe 5 de cette annexe 3, doivent être joints **AU PLUS TARD LE JOUR DE LA LOCATION**, à l'adresse email (smcapmer@gmail.com) avec le Contrat de Location et les Conditions Générales de Location, datés et signés après avoir apposé les mentions manuscrites demandées.

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

Code postal : Ville :

Pays :

Profession :

1. Pratique de la voile et du yachting à moteur depuis combien de temps ?

.....

.....

.....

2. Quels sont vos permis mer et/ou permis bateau/brevets/licences ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Programme de navigation envisagé ?

.....

.....

.....

.....

4. Liste des membres d'équipage et passagers présents sur le Navire :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° CARTE NATIONALE D'IDENTITE

AVANT LE DEBUT DE LA LOCATION, le LOCATAIRE devra transmettre au LOUEUR la liste des membres d'équipages et passagers présents sur le Navire.

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus et accepte sans réserve que la présente annexe 3 devienne partie intégrante du Contrat signé avec le LOUEUR.

A

Le

Signature du LOCATAIRE

Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante : « j'atteste sur l'honneur et certifie les informations de l'annexe 3 »

Signature du Chef de Bord si distinct du LOCATAIRE

Faire précéder la signature de la mention manuscrite suivante : « j'atteste sur l'honneur et certifie les informations de l'annexe 3 »